Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260924-DB_224_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 24 septembre 2026

Délibération DB-224-2026

Objet : Soutien à la rencontre régionale des Juniors Associations 2026 - subvention Ligue de l'Enseignement

L'an 2026 le 24 septembre à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIEND.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Nathan GUINARD.

MEMBRES PRESENTS

Stéphane BRIEND, Vincent ALLENO, Victor BONNOT, Sylvie GUIGNARD, Nathan GUINARD, Arnaud LE BRETON, Olivier CHASTEL, Thierry SIMELIERE, Marcel SERANDOUR, Hugues LESAGE, Fanny YOUNSI, Michel LE DUAULT, Jean-Marc LABBE, Cigdem AKTAS, Laurence ANDRE, Marina ANDRE, Loïc BARBOT, Abdel BELARBI, Bruno BEUZIT, Adil BOUKLATA, Patricia BRIAND-FALLER, Violaine CATHELIER, Olivier COLLIOU, Sylvie CONAN, Mari COURTAS, Bernard CROGUENNEC, Caroline DANIEL, Stéphane FAVRAIS, Frédérick FRANCILLETTE, Pascale GALLERNE, Laurent GUEGAN, Karine GUGUEN, Hervé GUIHARD, Boris GUILLOU, Richard HAAS, Isabelle IMBERT, Christian JOLLY, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Isabelle LE GALL, Thibaut LE HINGRAT, Catherine LEMAITRE, Raphaël LE MEHAUTE, Sandra LE MEUR, Laurent LUTSE, Laurence MAHE, Carine MEROT, Olivier MEROT, Jean Charles MINIER, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Catherine PERICHON, Marc PICQUETTE, Philippe PIERRE, Emma POEDRAS, Pascal PRIDO, Christian RANNO, Alain RAULT, Guillaume REBILLARD, Marie-hélène REGNIER, Pascale RIMAURO, Robert ROLANDO, Thierry TARDIEU, Loïc TARDY, Valérie TRAISSAC

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Thibaut GUIGNARD pouvoir à Stéphane BRIEND, Stéphanie BILLON pouvoir à Caroline DANIEL, Michelle HAICAULT pouvoir à Olivier COLLIOU, Marie PASCO pouvoir à Thierry SIMELIERE, Michel PETRA pouvoir à Laurence MAHE, David TOLLEMER pouvoir à Olivier MEROT,

Nombre de conseillers en exercice : 71
Nombre de présents : 65
Nombre de votants : 71

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260924-DB_224_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 24 septembre 2026

Délibération DB-224-2026

Rapporteur : Madame Emma POEDRAS

Objet : Rencontre régionale des Juniors Associations 2026 - subvention Ligue de l'Enseignement

EXPOSE DES MOTIFS

La Junior Association est un dispositif national porté par l'État et trois fédérations de jeunesse laïques : la Ligue de l'enseignement, la Fédération des MJC et la Fédération des Centres Sociaux. Il permet aux jeunes de 11 à 18 ans de se mettre en association et de bénéficier d'un accompagnement, d'une couverture d'assurance et d'ouvrir un compte bancaire. Si le dispositif est né en France en 1998, la Bretagne a habilité ses premières « Juniors Associations » en 2001. Près de 600 projets y ont été habilités, soit plus de 6000 jeunes actifs sur 340 communes réparties sur les quatre départements.

Chaque année, la FRMJC Bretagne – Pays de La Loire, la ligue de l'enseignement Bretagne et la fédération des Centres Sociaux organisent les rencontres régionales des Juniors Associations (RRJA) qui sont l'occasion pour les jeunes de se rencontrer, d'échanger sur leurs pratiques et de se former.

La 19e édition des RRJA aura lieu cette année à Tréveneuc, du 22 au 23 octobre 2026. Elle est coordonnée par la Ligue de l'enseignement des Côtes d'Armor, la FRMJC et la Fédération régionale des centres sociaux, avec l'appui de la DRAJES (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports).

Ces rencontres rassembleront plus d'une centaine de personnes, dont 80 jeunes (âgés de 14 à 18 ans pour la plupart), membres actifs des juniors associations bretonnes. Les quatre Juniors associations de l'Agglomération de Saint-Brieuc (Plérin, St Carreuc, St Brandan et Plaintel) participeront à la rencontre, soit une quinzaine de jeunes accompagnés d'adultes encadrants. Le programme est élaboré par les jeunes eux-mêmes (ateliers artistiques et culturels, temps d'échanges, théâtre-forum…).

Ce projet s'inscrit dans les objectifs de la feuille de route jeunesse partagée avec les communes (renforcer le pouvoir d'agir des jeunes) et du Plan territorial 0-30 ans de l'Agglomération (axe 5. vivre-ensemble / promouvoir la citoyenneté, la participation et l'engagement des jeunes).

Il est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260924-DB_224_2026-DE

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L.1611-4, L.2311-7, L.2313-1, L.5211-36 et L.5216-5 du code général des collectivités territoriales ;

VU les articles 9-1 et 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration;

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 imposant la conclusion d'une convention lorsque le montant annuel dépasse la somme de 23000 euros;

VU l'arrêté ministériel du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier;

VU les statuts de Saint-Brieuc Armor Agglomération modifiés par arrêté préfectoral du 2 février 2023;

VU la demande de subvention formulée;

VU l'ambition jeunesse portée par les élus de Saint-Brieuc Armor Agglomération en faveur de l'engagement des jeunes ;

VU la Délibération relative à la CTG/PT 0-30 ans;

Le Bureau statutaire saisi le 10 septembre 2026;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

APPORTE son soutien l'organisation des Rencontres régionales des juniors associations prévue à Tréveneuc les 22 et 23 octobre 2026 en accordant une subvention de 1 000€, versée à la Ligue de l'enseignement des Côtes d'Armor.

PRECISE qu'en cas d'annulation du salon, les fonds devront être restitués à Saint-Brieuc Armor Agglomération.

CONDITIONNE l'accord et le versement de ces subventions à la remise du dernier bilan, compte de résultat et rapports d'activités de l'association.

AUTORISE le Président ou son représentant dûment habilité, à signer tout acte afférent à ces subventions ou convention à intervenir.

DIT que le bénéficiaire doit faire mention du soutien de Saint Brieuc Armor Agglomération dans ses supports de communication .

DIT que les crédits sont prévus au budget principal 2026 .

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260924-DB_224_2026-DE

DIT que le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération ou son représentant, est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Présents : 65	Pouvoirs : 6	Total : 71	Exprimés : 71
Voix Pour : 71	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 24 septembre 2026

Le secrétaire de séance

Nathan GUINARD

Président,

Stéphane BRIEND